



AVIS DU MAIRE

-
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

-
Le conseil municipal se réunira en mairie,
le 16 mai 2013, à 20H30.

Affiché le 26 mars 2013

-
ORDRE DU JOUR
ordinaire

1. Information : décisions prises par le Maire en vertu des pouvoirs délégués
2. Désignation des membres de la commission de DSP
3. Protection sociale complémentaire prévoyance des agents : participation de la commune
4. Convention de mise à disposition de services auprès du CCAS
5. Création d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe
6. Clôture d'un compte de TVA
7. Fonctions de 1^{er} adjoint
8. Délégations au Maire
9. Questions diverses

Le Maire,

Renée NICOUX,
Sénateur de la Creuse